



Des négociations qui bloquent à la table centrale

Par Denis Paquin

Notre convention collective est échue depuis le 1^{er} avril 2020. Déjà près de 10 mois sans un nouveau contrat de travail! Après l'annonce d'une conclusion imminente en juin dernier, puis à nouveau en décembre, je n'ose plus me prononcer sur la fin de cette négociation qui s'éternise... Nous devons visiblement accroître nos moyens de pression au cours des prochains mois afin d'obtenir un renouvellement satisfaisant de notre convention. Je vous propose, par ce texte, de dresser un état de la situation et d'amorcer une réflexion sur la suite de cette négociation, disons-le, atypique.

Table centrale : le gouvernement refuse de négocier

« C'est mort », c'est ainsi que notre porte-parole à la négociation résume la situation à la table centrale. Il ne semble pas y avoir d'ouverture pour une négociation à l'heure actuelle. La situation est similaire pour les autres centrales syndicales. Le gouvernement campe sur ses priorités et son offre initiale, soit des hausses salariales de 5% sur trois ans en plus d'un montant forfaitaire.

Nous demandons, pour notre part, des hausses salariales permettant d'améliorer réellement notre pouvoir d'achat après des années de hausses salariales inférieures à l'inflation. Nous demandons également de porter une attention particulière aux bas salariés et d'instaurer un mécanisme de protection contre l'inflation. Au-delà de la rémunération, il faut aussi souligner que d'autres enjeux, plus spécifiques au réseau collégial, sont traités à la table centrale : 1) rémunérer équitablement les profs à la formation continue et 2) maintenir la cohérence entre notre structure salariale et celle du primaire et du secondaire.

Table sectorielle : peu de ressources, mais des échanges constructifs

Il y a eu plusieurs rencontres à la table sectorielle vers la fin de l'année. Les échanges étaient constructifs, malgré le manque cruel de ressources proposées, soit à peine 4 millions sur une base récurrente pour l'ensemble des cégeps affiliés à la FNEEQ... Depuis le retour des vacances, il semble toutefois y avoir un ralentissement des échanges, notamment, dans le contexte du départ à la retraite du responsable de la négociation pour la partie patronale. Que sait-on jusqu'ici de la négociation sectorielle?

Des discussions exploratoires pour la formation continue

Il y a eu des discussions intensives, sur une base exploratoire, entre la FNEEQ et le CPNC (Comité patronal de négociation des collèges) sur l'enjeu de la rémunération à la formation continue. Ces échanges ont été constructifs en permettant de préciser notre demande en fonction des retours de la partie patronale. La FNEEQ estime maintenant que 27 millions par année seraient nécessaires afin de rémunérer les chargés de cours à la CI en tenant compte des ajustements apportés.

À ce jour, il n'a toutefois pas été possible de parvenir à une entente qui permettrait de corriger cette injustice. Il n'y a pas, par ailleurs, une fermeture du CPNC sur cette demande. Le manque de ressources demeure un enjeu. La FNEEQ pense pouvoir contourner cet obstacle en faisant remonter et en traitant cette demande à la table centrale.

Des blocages et des demandes patronales

- Avec notre demande 10, nous demandons l'injection de ressources afin de tenir compte de l'augmentation importante du nombre d'étudiant.es en situation d'handicap (EESH) ou ayant une faible moyenne générale au secondaire (MGS). Nous demandons aussi de conventionner ces ressources afin d'en baliser leur usage. Le CPNC est fermé à cette demande et préfère le mode de financement actuel qui permet aux collèges d'utiliser ces ressources avec flexibilité.
- Il n'est pas facile, selon le CPNC, de déterminer s'il y a un sous-financement réel des activités d'enseignement ou si ce sont plutôt les pratiques locales des collèges qui sont problématiques. Le CPNC dit ne pas avoir le mandat afin d'étudier ces pratiques dans un contexte où les directions des collèges veulent jalousement préserver leur autonomie. Il y a donc une fermeture à la demande 14 de notre cahier priorisé par laquelle nous demandons d'injecter des ressources afin de corriger le sous-financement aux volets 1 et 2 de notre tâche.
- Avec notre demande 25, nous demandons notamment de réviser le calcul de la CI afin de tenir compte de la complexité et de la lourdeur de l'enseignement à distance. Le CPNC semble fermé à cette demande, car il manquerait, selon eux, des données afin de déterminer comment bonifier la CI ou même accorder une libération. Le CPNC est même fermé à confier un mandat à un comité paritaire afin d'étudier cet enjeu.
- Le CPNC cherche à ajouter à nos tâches une obligation explicite de nous perfectionner sur un plan pédagogique et disciplinaire.
- Le CPNC veut clarifier les fonctions de la coordination des départements et des programmes. Il veut aussi détailler d'avantages les fonctions liées à la coordination des programmes de façon à transférer des responsabilités qui relèvent actuellement des départements vers les programmes. Il s'agit, avec l'obligation de perfectionnement, de l'une de ses demandes prioritaires.

Des ouvertures sur certaines de nos demandes

- Il serait possible de se désister d'une tâche, sans impact sur le lien d'emploi, jusqu'à un mois avant le début des cours (demande 5 de notre cahier priorisé). Il y aurait aussi une certaine ouverture pour la possibilité de pouvoir scinder les tâches.

- Les cours multidisciplinaires et complémentaires donneraient lieu à l'ouverture de poste, alors que les modalités d'attribution de ces cours seraient déterminées localement (demande 7).
- Un prof non permanent sur charge à temps complet pourrait avoir accès au congé à traitement différé (demande 8).
- Il pourrait y avoir une bonification des ressources allouées à la coordination des départements et des programmes en tenant compte du nombre de programmes offerts dans un collège. Il pourrait y avoir ainsi l'injection de 35 ETC en lien avec cette demande (demande 11).
- Les congés de maladie pourraient être fractionnables (demande 16).
- Il y aurait un certain travail de réécriture de la convention collective de façon à la rendre plus inclusive en utilisant, par exemple, le terme «parent» plutôt que «père» ou «mère» (demande 17).
- Il pourrait y avoir l'inclusion d'une annexe sur la liberté académique de façon à marquer l'appartenance du réseau collégial à l'enseignement supérieur (demande 20).

Et maintenant : un rapport de force à exercer?

En résumé, les négociations bloquent actuellement à la table centrale, alors qu'elles s'essoufflent au niveau sectoriel. Il manque par ailleurs cruellement d'argent afin de rémunérer équitablement les profs à la formation continue. Une entente à brève échéance est peu probable. Que fait-on maintenant? Comment accroître la pression et exercer notre rapport? Si nous voulons éviter un retour à l'austérité, une mobilisation avant le dépôt du budget en mars semble de plus en plus nécessaire.